

**DÉCISION SUR LE NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

Doc. Assembly/AU/12(XXX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** du rapport du Président du Comité d'orientation des chefs d'état et de gouvernement du NEPAD (HSGOC), S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal;
2. **RÉAFFIRME** la pertinence constante et le caractère exceptionnel de la mise en œuvre accélérée de l'Agenda 2063 comme moyen d'améliorer l'approche multisectorielle et intégrée de l'Agenda afin d'obtenir des résultats concrets tels qu'énoncés dans le Programme du NEPAD, ainsi que l'importance du rôle que joue l'Agence du NEPAD, qui est appelé à se renforcer dans le cadre du projet de transition et de transformation de l'Agence en Agence de développement de l'Union africaine;
3. **RÉAFFIRME** le rôle essentiel que joue le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD (HSGOC) dans la fourniture du leadership politique et de l'orientation stratégique au programme du NEPAD;
4. **PREND NOTE** de la mise en œuvre des principaux programmes et projets nationaux, régionaux et continentaux tels que reflétés dans le rapport d'évaluation de l'Agence du NEPAD, axé sur les résultats, pour la période allant de janvier à décembre 2017 en prenant note particulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et cadres continentaux fondamentaux, notamment la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Cadre stratégique de renforcement des capacités, le Plan de fabrication de produits pharmaceutiques en Afrique (PMPA), et le Programme « Futurs ruraux »;
5. **FÉLICITE** l'Agence du NEPAD pour l'élaboration et l'exécution du Plan directeur (cadre politique) pour la mise en œuvre des politiques de développement rural en Afrique et **DEMANDE EN OUTRE** à l'Agence du NEPAD, avec le soutien des partenaires au développement, d'élaborer des projets et des programmes visant à rendre le Plan directeur opérationnel sur la base de l'application des technologies de planification des données géospatiales et de télédétection;
6. **CONSIDÈRE** le tourisme durable comme l'un des moteurs de croissance et de développement de l'Afrique et **SE FÉLICITE** des contributions apportées par l'Agence du NEPAD et ses partenaires en matière de tourisme durable en Afrique, grâce à la mise en œuvre du Plan d'action touristique du NEPAD de 2004; et les progrès réalisés dans l'élaboration du cadre politique du NEPAD sur

l'emploi des jeunes en Afrique. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD et aux partenaires de développement de mettre à jour le Plan d'action sur le tourisme, et de mettre au point des programmes et des projets visant à soutenir l'intégration des sections de l'Agenda 2063 liées au tourisme;

7. **RAPPELLE** les décisions Assembly/AU/Dec.488 (XXI) et Assembly / AU / Dec.508 (XXII) et **SE RÉJOUIT** du lancement de la campagne de financement Agenda 5% du NEPAD par des investisseurs issus du Réseau d'affaires continental (CBN), qui vise à accroître les affectations d'investissement par les détenteurs d'actifs institutionnels africains, tels que les fonds de pension et les fonds souverains, dans les infrastructures africaines, en les portant de la base actuelle d'environ 1,5% des actifs sous gestion à niveau plus élevé de 5% ;
8. **SALUE** et **APPROUVE** la version finale de la loi-type sur les projets d'infrastructures transfrontaliers en Afrique (Loi-type du PIDA), élaborée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en réponse à la Décision Assembly/AU/Dec. 563 (XXIV), et appelle les États membres à procéder à l'examen de la Loi-type du PIDA en tant que partie intégrante des outils visant à stimuler les investissements du secteur privé dans les infrastructures transfrontalières en Afrique, et **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD, à la CEA et aux Communautés économiques régionales d'aider les États membres à intégrer cette Loi-type au sein de leurs organes législatifs nationaux respectifs;
9. **RAPPELLE** la Décision (Assembly/AU/Dec.601 (XXVI) de janvier 2016, dans laquelle le thème du Sommet de l'UA de 2017 était: « Tirer pleinement profit du dividende démographique en investissant dans la jeunesse”, et **PREND NOTE** de l'élaboration en cours de la stratégie pour le développement des compétences et de l'emploi pour la Jeunesse (SEFY) par l'Agence du NEPAD, la stratégie pour la mise en œuvre des différents cadres de politiques continentales pour appuyer la planification de la politique nationale de développement, et collaborer avec le secteur privé dans le but de stimuler la croissance économique inclusive et la création de la richesse;
10. **FÉLICITE** l'Agence du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, en coopération avec le Gouvernement allemand, pour avoir mis en place en 2017 le Mécanisme de financement pour le développement des compétences de l'Agence du NEPAD, **INVITE** les autres États membres africains à collaborer avec l'Agence du NEPAD afin d'étendre ce Mécanisme pour assurer le financement de projets liés à la formation technique et professionnelle, (EFTP), notamment le développement et la réhabilitation des infrastructures de formation technique et professionnelle;
11. **FÉLICITE** l'Agence du NEPAD pour avoir créé l'Initiative présidentielle pour la promotion des Infrastructures (PICI) et **SALUE** les efforts déployés par les chefs d'État et de gouvernement afin qu'ils participent plus activement au développement et à la mise en œuvre des projets d'infrastructures aux niveaux

régional et continental; **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'adhésion de la Namibie à la PICI;

12. **SALUE** les progrès accomplis par les États membres et les partenaires dans le cadre de la lutte contre la tuberculose comme défi multisectoriel régional, notamment le Projet d'appui aux systèmes de santé et de lutte contre la tuberculose en Afrique australe, et qui sert de motivation aux autres pays de la SADC ci-après : Lesotho, Malawi, Mozambique et Zambie, et **SE FÉLICITE** des efforts entrepris dans le cadre de la création des centres d'excellence de lutte contre la tuberculose et la mise en place d'un système de reconnaissance de la contribution du secteur privé à la lutte contre la tuberculose ; **INVITE** les États membres et les partenaires à intensifier leurs efforts dans le but de couvrir davantage de pays afin d'améliorer l'impact. **SOULIGNE** la nécessité d'accroître l'engagement financier et technique et la responsabilisation en matière de surveillance des maladies, les mesures novatrices de prévention, le dépistage et le traitement de la tuberculose, grâce à des sources de financement nationales et celles des partenaires internationaux. **S'ENGAGE** à cibler les efforts dans la lutte contre la tuberculose là où cela s'avère le plus nécessaire, notamment dans les communautés vulnérables et les points sensibles à la propagation de la maladie comme les communautés minières, les axes de transport, les établissements pénitentiaires, les migrants et les réfugiées, dans le but d'éradiquer la tuberculose à l'horizon 2030;
13. **DEMANDE** à l'Agence du NEPAD de renforcer sa fonction de suivi et d'évaluation afin qu'elle puisse obtenir des résultats concrets et tangibles et de fournir l'orientation nécessaire à la mise en œuvre des cadres continentaux de développement tel que stipulé dans l'Agenda 2063;
14. **SE FÉLICITE** de la qualité renforcée de la tâche de l'équipe de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (ACPN) sous le leadership de son Directeur exécutif, le Dr Ibrahim Assane Mayaki ;
15. **PREND NOTE** des progrès réalisés, **DECIDE** d'harmoniser les conclusions de la réunion du HSGOC et les conclusions de la présente session de la Conférence sur la réforme des structures de l'UA, de poursuivre les consultations et d'en faire rapport au Sommet en juin/juillet 2018.